

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
des HAUTES TERRES D'OC**

Comité syndical du 27 novembre 2023

<p>Nombre de membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En exercice : 18 • Qui ont pris part à la délibération : 14 	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Brassac (27 Avenue du Sidobre).</p>
<p>Date de convocation :</p> <p>17 novembre 2023</p>	<p>Etaient présents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Brigitte PAILHE-FERNANDEZ et Alain RICARD - Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL et Daniel VIDAL <p>Absents excusés : Françoise PONS, Pierre BAILLY, Robert BOUSQUET et Francis CROS.</p> <p>François BONO a été désigné secrétaire.</p>

[Délibération N° 2023-12 – Accord pour une enquête publique conjointe entre les procédures de déclaration de projet emportant respectivement mise en compatibilité du SCoT Hautes Terres d'Oc et du PLUi Sidobre Val d'Agoût avec le projet SIAT \(Saint-Agnan, Le Bez\)](#)

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L. 123-6 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Hautes Terres d'Oc approuvé le 24 juin 2019 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Sidobre Val d'Agoût approuvé le 24 février 2020 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux en date du 17 mai 2021 autorisant son Président à prescrire la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi Sidobre-Val d'Agout (projet filière bois secteur Saint Agnan) et fixant les modalités de concertation ;

Vu l'arrêté du Président de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux du 27 mai 2021 prescrivant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi « Sidobre-Val d'Agout » (projet filière bois secteur Saint Agnan) ;

Vu la délibération du Comité Syndical du PETR des Hautes Terres d'Oc du 09 février 2023 lançant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCoT avec le projet SIAT ;

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint de la mise en compatibilité du SCoT Hautes Terres d'Oc avec le projet SIAT en date du 12 octobre 2023 ;

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint de la mise en compatibilité du PLUi Sidobre Val d'Agout avec le projet SIAT en date du 12 octobre 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux en date du 13 novembre 2023 tirant le bilan de la concertation autour de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi Sidobre Val d'Agout avec le projet de développement de la filière bois à Saint Agnan (commune de Le Bez, 81) dit « projet SIAT »

Vu la décision du Tribunal Administratif de Toulouse n°E23000145 /31 en date du 03 novembre 2023 désignant un commissaire enquêteur pour les enquêtes publiques des deux procédures de mise en compatibilité du SCoT Hautes Terres d'Oc et du PLUi Sidobre Val d'Agout ;

Considérant que les mises en compatibilité du PLUi Sidobre Val d'Agoût et du SCoT des Hautes Terres d'Oc, via déclarations de projet, portent sur un même projet ;

Considérant que l'organisation d'une enquête publique conjointe pour ces deux procédures contribue à améliorer l'information et la participation du public ;

Considérant qu'il est nécessaire au titre de l'article L.123-6 du Code de l'Environnement que les autorités compétentes pour les deux procédures désignent d'un commun accord celle qui sera chargée d'ouvrir et d'organiser l'enquête publique conjointe ;

Considérant que le commissaire enquêteur a été désigné par le Tribunal Administratif ;

Monsieur le Président rappelle le calendrier des déclarations de projet pour les deux procédures de mise en compatibilité du SCoT Hautes Terres d'Oc et du PLUi Sidobre Val d'Agout (avis de la CDPENAF, de la CDNPS, de la MRAe, réunions d'examen conjoint, bilan de la concertation menée).

Monsieur le Président propose que l'enquête publique de SCoT des Hautes Terres d'Oc soit conjointe avec celle du PLUi Sidobre Val d'Agoût (enquête publique conjointe) dans l'optique d'améliorer l'information et la participation du public. Monsieur le Président propose que ce soit le PETR des Hautes Terres d'Oc qui soit l'autorité en charge de mener l'enquête publique.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical **valide** à l'unanimité les modalités proposées pour l'enquête publique unique.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 27 novembre 2023.

Le président,
Jean-Marie FABRE.

